



# Règlement du concours photo

## « Trésors du Bassin »

### Organisation du concours

A l'occasion des 10 ans du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, un concours photo est organisé sur le thème « Trésors du Bassin ».

### Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous à partir de 12 ans. La participation est gratuite.

Il comprend deux catégories de participants :

- Catégorie jeunesse : de 12 à 17 ans
- Catégorie adulte : à partir de 18 ans

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (cf annexe 1).

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours (cf annexe 1). Le fait de le signer et de remettre une ou plusieurs photo(s) implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

### Modalités de participation

- 4 photos par participant maximum,
- La photo doit impérativement être prise sur le Bassin d'Arcachon,
- La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc.,
- Les retouches, filtres et recadrages sont autorisés,
- Les photos doivent être envoyées en format JPEG ou PNG, dans la plus haute qualité permettant un tirage en grand format (300 Dpi),
- Chaque photo doit être accompagnée du lieu où elle a été prise, d'un titre et d'une brève description (cf annexe 2),
- Le fichier de chaque photo doit être nommé ainsi : nom.prénom ou nom.prénom.numéro de la photo (si plusieurs photos proposées au concours).

## Jury du concours et critères de sélection

Un jury sera constitué pour sélectionner les photos. Il sera composé de 2 membres du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon et d'un photographe professionnel.

Les critères de sélection des clichés sont :

- Le respect du thème
- L'originalité de la vision
- L'habileté technique

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours, le règlement du concours, ou encore qu'il juge inappropriée.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

## Prix et récompense

Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés de chaque catégorie.

Pour la catégorie jeunesse :

- 1<sup>er</sup> prix : Une randonnée en canoë/kayak sur le Bassin d'Arcachon ou sur le Delta de la Leyre pour deux personnes encadrées par un moniteur et le livre *Organic* de Stéphane Scotto
- 2<sup>e</sup> prix : Deux places pour une visite de la Réserve Ornithologique du Teich et le livre *Organic* de Stéphane Scotto
- 3<sup>e</sup> prix : Le livre *Organic* de Stéphane Scotto

Pour la catégorie adulte :

- 1<sup>er</sup> prix : Une sortie sur le Bassin en bac à voile traditionnel, l'Escalumade (max 10 personnes) et le livre *Organic* de Stéphane Scotto
- 2<sup>e</sup> prix : Une randonnée en canoë/kayak sur le Bassin d'Arcachon ou sur le Delta de la Leyre pour deux personnes encadrées par un moniteur et le livre *Organic* de Stéphane Scotto
- 3<sup>e</sup> prix : Deux places pour une visite de la Réserve Ornithologique du Teich et le livre *Organic* de Stéphane Scotto

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

Les gagnants seront informés par mail ou par téléphone à partir du 12 octobre 2024. Les noms des gagnants seront également communiqués sur le compte Facebook et sur le site web du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

Les photos récompensées seront exposées à partir du 12 octobre 2024 dans de nouveaux locaux du Parc naturel marin situés sur le port de Larros à Gujan-Mestras et prochainement inaugurés.

## Calendrier

Le concours est ouvert dès maintenant avec une date limite de dépôt des photographies fixée au dimanche 15 septembre 2024.

Les résultats du concours seront annoncés le 12 octobre 2024.

Pour s'inscrire, chaque participant devra envoyer le bulletin de participation rempli intégralement (*annexe 1*), le fichier de complément d'informations (*annexe 2*) et la ou les photo(s) par mail ou WeTransfer à l'adresse suivante : [parcmarin.bassinarcachon@ofb.gouv.fr](mailto:parcmarin.bassinarcachon@ofb.gouv.fr). Un mail de confirmation de réception sera envoyé.

## **Responsabilité et droits photographiques**

En participant au concours, chaque participant déclare et garantit qu'il est l'auteur de la photographie présentée, qu'il détient les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu et qu'il dispose de l'accord écrit des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

## **Utilisation des photographies**

En participant à ce concours, l'auteur d'une photo sélectionnée autorise le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon à utiliser son nom et sa photo pour toute opération liée au présent concours (exposition, presse, site web, publication Facebook...). Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon s'engage à ne pratiquer aucune exploitation de la photo en dehors de celle relative à la promotion du concours. L'auteur conserve la propriété intellectuelle de la photo. Le Parc naturel marin ne pourra donc utiliser les photos sélectionnées que dans le cadre du concours, sans modification et avec les noms des auteurs. Les fichiers de photos non sélectionnées ne seront pas utilisés.

## **Informatique et libertés**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

## **Informations complémentaires**

Pour tout complément d'information, merci de contacter :

- 05 56 22 06 86
- [parcmarin.bassinarcachon@ofb.gouv.fr](mailto:parcmarin.bassinarcachon@ofb.gouv.fr).